

N°D2017-09-01  
République Française  
Département de l'Ain

**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

Membres :	18
En exercice :	18
Présents	14
Absents	4
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil dix-sept et le 8 septembre** à vingt heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 septembre 2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : Mme GALLAND donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie  
Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles  
M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à Mme MARCHANT Nathalie  
M. VUILLEROD René donne pouvoir à M. JACQUET Yves.

Mme PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

**Objet : Avenant n°12 à intervenir avec la Commune d'ARBIGNIEU membre du service ADS et la Communauté de Communes Bugey Sud « Prévisionnel service ADS 2017 »**

Monsieur le Maire passe la parole au 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué à la commission URBANISME ET ENVIRONNEMENT, qui donne lecture de l'avenant n°12 à intervenir entre les communes du service ADS et la Communauté de Communes Bugey Sud ; avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2017 et de son échéancier de versement qui peut se résumer comme suit :

Prévisionnel 2017 :

- Le 15/11/2016 : 916.00 €
  - Le 01/03/2017 : 945.00 €
  - Le 01/06/2017 : 945.00 €
  - Le 01/09/2019 : 945.00 €
- Et pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : 918.00 €

Il rappelle que le prévisionnel 2017 est de 129 801.00 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année.

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint rappelle au Conseil que l'Assemblée Générale des communes membres au service ADS réunie le 6/03/2017 à Culoz a validé le projet avenant 12.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY :

- **PREND ACTE** du nombre de 33 dossiers pour l'année 2016.
- **APPROUVE** l'avenant 12 et la répartition comme proposée et présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, Charles BERGER.



Accusé de réception en préfecture  
001-200053668-20170908-D20170901-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2017  
Date de réception préfecture : 12/09/2017